



Rossinière, le 20 juillet 2017

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**
*

Réf. : Eaux – Epuration Tarifs 2017

Tarifs concernant la fourniture d'eau

Conformément au règlement communal sur la distribution de l'eau et en application de son annexe, approuvés le 7 janvier 2017 par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, la Municipalité, dans sa séance du 11 juillet 2017, a décidé de l'application des tarifs suivants :

- | | |
|--|------------|
| • Taxe annuelle par appartement : | Fr. 100.00 |
| • Taxe de consommation par m3 : | Fr. 1.45 |
| • Location annuelle de l'appareil de mesure par habitation : | Fr. 15.00 |
| • Location annuelle de l'appareil de mesure par écurie : | Fr. 5.00 |

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :



Jean-Pierre Neff

Nicole Pilet